

AVIS DE COURSE

SELECTIVE DE LIGUE Catamarans INC

16 et 17 mars 2019

La Rochelle

Autorité Organisatrice (OA) : Ecole de Voile Rochelaise

Grade : 5A

Séries : FK14, SL15, SL16, Nacra 15, Class A, INC

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 Les règlements fédéraux.

2. PUBLICITE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'AO.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux des séries F14, SL15, SL16 Nacra 15, Class A, INC.
- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à

ÉCOLE DE VOILE ROCHELAISE
Avenue de la Capitainerie, BP 10225
17011 La Rochelle Cedex 1

- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FF Voile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence Club mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence Club FF Voile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité.

4. DROITS À PAYER

Les droits d'inscription sont les suivants :

Série	Montant
TOUTES	7€/personne/jour

5. PROGRAMME

Programme	Date	Heure
Confirmation des Inscriptions	16/03/2019	10h
Clôture des inscriptions	16/03/2019	12h
Jauges et contrôles	SANS OBJET	

Jours de course

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classes
16/03/2019	13h	Toutes
17/03/2019	10h	Toutes

5.4 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après ...15h.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront affichées suivant les prescriptions fédérales dans le hall de l'EVR.

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type Technique.

7.2 L'emplacement de la zone de course est défini en annexe.

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1 1 -course devra être validée pour valider la compétition.

9.2 (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 3 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

10. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

11. PRIX

Des prix seront distribués aux premiers.

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité (RCV 4). En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

École de Voile Rochelaise

05 46 44 49 20

SITUATION DU PLAN D'EAU - HORAIRE DES MAREES

Port de	Baies de	Date	Basse mer	Pleine mer	Coefficient
La Pallice	La Rochelle	16/03/2019	18h29	13h19	46/49
La Pallice	La Rochelle	16/03/2019	19h44	14h23	54/61



ANNEXE PARCOURS ET ZONE DE COURSE

Définie dans les Instructions de Course.